

à une entente que nous persistons à considérer comme éminemment désirable.

Veillez, etc.

CHALLEMEL-LACOUR.

N° 41.

M. BARTHÉLEMY-SAINT HILAIRE, Ministre des Affaires étrangères,

à M. CHALLEMEL-LACOUR, Ambassadeur de la République française
Londres.

(DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.)

Paris, 12 août 1881.

Nous avons besoin de savoir les motifs de l'insistance du Cabinet anglais à obtenir la prorogation avant la reprise des négociations. Pour témoigner, de notre côté, notre sincère désir d'arriver à la conclusion d'une convention commerciale, nous venons de remettre à M. Adams, pour qu'il la transmette à son Gouvernement, une note ainsi conçue :

« D'après les assurances données par le Gouvernement anglais qu'il a le ferme espoir d'arriver à la conclusion d'un traité, le Gouvernement français va s'occuper de trouver une formule qui lui permette d'accorder la prorogation, sans manquer aux engagements qu'il a pris vis-à-vis du Parlement. »

Je vous prie de poser la question à lord Granville, afin que sa réponse me permette de rédiger plus sûrement la formule qui doit être commune aux deux Gouvernements et de nature à être acceptée par eux avec une égale satisfaction.

BARTHÉLEMY-SAINT HILAIRE.

N° 42.

M. CHALLEMEL-LACOUR, Ambassadeur de la République française à
Londres,

à M. BARTHÉLEMY-SAINT HILAIRE, Ministre des Affaires étrangères.

Londres, 13 août 1881.

Monsieur le Ministre, une motion, depuis longtemps annoncée, relativement aux négociations du nouveau traité de commerce, a été l'objet d'une discussion